

10/12/01

Georges Chæroboscus :
Prolégomènes aux Canons de Théodose
sur le verbe
Grammatici Graeci IV II, p. 11, 23-13,16
(traduction J. Lallot)

{11,23} Les temps sont trois en tout : PRESENT [‘installé’], PASSE, FUTUR.

[Le présent en question : présent des grammairiens, présent des philosophes]

Parmi eux, le présent n’admet pas de division – aussi bien court-il le risque de ne pas être un temps ; {25} certains disent en effet ceci : si le temps est toujours en mouvement, il ne peut s’installer, et s’il ne peut s’installer, il n’y a pas de temps présent. Nous disons là-contre que si les temps ne s’étaient pas installés, ils ne passeraient pas non plus ; en effet, comment peut passer ce qui ne s’est pas arrêté ? ainsi la journée d’hier ne serait pas passée si elle ne s’était pas installée. Ou encore si quelqu’un trempe son doigt {30} dans une fontaine qui coule en permanence, ou son pied dans une rivière qui coule en permanence, il est clair qu’il ne peut le tremper ni dans le passé ni dans le futur, mais bien dans le présent. Et l’ornière tracée par une roue, il est clair qu’elle se produit dans le présent, non dans le passé ni dans le futur. En fait tout ce qui se {35} produit et tout ce qui se dit se dit et se produit dans le présent. Cela dit, le présent est instantané, c’est-à-dire qu’il n’existe que le temps de le dire ; {p. 12} il est donc naturel qu’il n’admette pas de division. Il faut savoir que, chez les grammairiens, le présent est étendu : il exprime en effet comme une étendue en regard du temps dit instantané chez les philosophes, comme quand nous disons « la présente année est comme ceci », {5} tandis que chez les philosophes il est instantané, c’est-à-dire qu’il n’existe que le temps de le dire, comme dans « je frappe, j’écris », qui n’existent que le temps de le dire.

[Les quatre variétés de passé]

Le temps qui s’en est allé, c’est-à-dire passé, ayant de l’étendue, admet naturellement diverses divisions ; en effet, les (choses) passées sont passées

(1) ou bien partiellement et n’ont pas encore été accomplies, {10} ce qui donne le (temps) appelé EXTENSIF, par ex. « je frappais, je mangeais » ; l’action, en effet, n’a(vait) pas encore été accomplie, mais elle est /était partiellement passée, d’où vient qu’on appelle (le temps) extensif, du fait qu’il a une signification étendue et inaccomplie ;

(2) ou bien les (choses) passées sont passées récemment et l’action a été accomplie récemment, ce qui donne le (temps) appelé ADJACENT, par ex. « j’ai frappé, j’ai fait » ; {15} ce temps s’appelle ‘adjacent’ (*parakeimenos*) parce que son accomplissement est tout proche (*parakeitai*), c’est-à-dire qu’il a été accompli récemment ;

(3) ou bien les (choses) passées sont passées il y a longtemps, ce qui donne le temps appelé PLUS-QUE-PARFAIT, par ex. « j’avais frappé » ; ce temps s’appelle ‘plus-que-parfait’ parce qu’il a été accompli il y a longtemps, car est ‘parfait’ (le temps) qui est accompli. Il faut savoir que le {20} parfait a en lui-même le ‘à l’instant’ – « j’ai frappé » désigne ce qui a été accompli à l’instant –, et que le plus-que-parfait a en lui-même le ‘jadis’ – « j’avais frappé » désigne ce qui a été accompli il y a longtemps.

Si le moment où les (choses) passées sont passées est incertain, cela donne le temps appelé INDEFINI, par ex. « je frappai » ; il est incertain en effet si c’est récemment ou il y a longtemps, et c’est pour cela que (ce temps) est appelé ‘indéfinit’. {25} Et il faut savoir que l’indéfinit, s’il s’adjoint ‘à l’instant’ équivaut à l’adjacent – « je frappai à l’instant » est équivalent à « j’ai frappé » – et s’il s’adjoint ‘jadis’, il équivaut au plus-que-parfait – « je frappai jadis » est équivalent à « j’avais frappé ».

[Le futur indivis]

Le futur, ayant lui aussi l’étendue, doit admettre la division : les (choses) futures (*mellonta*) doivent (*mellousi*) en effet se produire ou bien sous peu, {30} ou bien dans longtemps. Mais comme les (choses) futures sont inconnues, et que ce qui est inconnu, en tant justement qu’on ne le connaît pas, ne peut admettre de division, pour cette raison le futur n’admet pas de division. (Les Athéniens toutefois ont divisé ce temps aussi en FUTUR et FUTUR PROCHE.)

[Six temps, parents deux à deux]

On trouve donc six temps, c’est-à-dire le PRESENT et le FUTUR, et les quatre divisions {35} du temps passé, c’est-à-dire l’EXTENSIF, l’ADJACENT, le PLUS-QUE-PARFAIT, l’INDEFINI. Il y a trois parentés entre ces temps : {p. 13}

(1) du présent avec l’extensif – par ex. *tuptô etupton* [je frappe je frappais], *graphô egraphon* [j’écris j’écrivais]–

(2) de l'adjacent avec le plus-que-parfait – par ex. *tetupha etetuphein* [j'ai frappé j'avais frappé] *gegrapha egegraphein* [j'ai écrit j'avais écrit]. De même en effet que le présent est inaccompli, car ce qu'il signifie est en instance et inaccompli, de même l'extensif {5} est inaccompli, car ce qu'il signifie est en extension et inaccompli ; et de même que dans l'adjacent, qui signifie un accompli, il y a 'à l'instant' – *j'ai frappé* indique un accompli à l'instant –, de même dans le plus-que-parfait, qui signifie un accompli, il y a 'jadis' – *j'avais frappé* indique un accompli jadis.

(3) {10} Il y a parenté de l'indéfini avec le futur, par ex. *tupsô etupsa*. Il semble bien y avoir contradiction : comment le passé peut-il être parent du futur ? il y a en effet contradiction entre l'action passée et celle qui doit se produire. Ce qu'on peut dire en fait, c'est que la parenté entre indéfini et futur tient à ce que l'un et l'autre indiquent quelque chose d'indéfini {15} et d'incertain : de fait l'indéfini est incertain et pareillement le futur est incertain.